Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

1941 — 2021 80 ans

www.otimroepmq.ca

Bureau de la présidence

6455, rue Jean-Talon Est, bureau 401
Saint-Léonard, Québec H1S 3E8
Tél. : 514 351-0052 / 1 800 361-8759
Téléc. : 514 355-2396

CSSS - 013M
C.P. - Vaccination obligatoire Covid-19

Montréal, le 25 août 2021

Par courrier électronique : csss@assnat.qc.ca

Aux membres de la Commission de la Santé et des Services sociaux
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Commission parlementaire sur la vaccination obligatoire des travailleurs de la santé

Mesdames et messieurs les parlementaires,

L'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ) fait partie des 46 ordres qui composent le système professionnel. Notre mandat est de protéger le public en encadrant la pratique professionnelle des quelque 6 500 technologues qui assurent la sécurité des patients lors de plusieurs examens diagnostiques (radiographie, IRM, TDM, ECG) et différents types de traitements (radiothérapie).

Appui à la vaccination obligatoire

En vertu de sa mission, l'OTIMROEPMQ est favorable à la décision gouvernementale de rendre la vaccination des travailleurs de la santé obligatoire, d'autant que les technologues sont appelés à pratiquer au quotidien auprès de patients vulnérables et que notre rôle consiste à protéger ces derniers.

Quant au contrôle et la vérification du respect du futur décret gouvernemental, nous considérons qu'il serait plus efficace qu'il soit sous la responsabilité des employeurs comme ce fut le cas pour le respect de l'ensemble des règles sanitaires depuis le début de la pandémie, l'Ordre n'ayant les ressources, ni financières ni humaines, pour encadrer l'application d'une telle mesure, à si courte échéance de surcroît. De plus, sa mission première consiste à assumer pleinement l'ensemble des activités inhérentes à sa mission de protection du public.

Cela dit, nous poursuivrons avec conviction notre travail de sensibilisation en matière de vaccination auprès de nos membres pour soutenir les efforts du gouvernement afin que le Québec atteigne ses cibles.

L'accès aux examens préoccupe

Dans un autre ordre d'idées, nous saisissons bien que l'objectif de cette démarche vise à limiter l'impact de la quatrième vague sur le Québec. À cet effet, le simple fait d'imaginer qu'un nouvel exercice de délestage soit requis inquiète les administrateurs de notre ordre puisque c'est l'accès aux services qui serait à nouveau compromis, entrainant du même coup de nouveaux retards diagnostics, et ce, dans un contexte où le rattrapage des activités cliniques et médicales représente déjà un défi de taille, considérant la pénurie de main-d'œuvre.

Nous sommes déjà fortement préoccupés par l'épuisement et la démobilisation des équipes de technologues dans les centres hospitaliers. Un état de fait qui menace d'accroître la pénurie de main-d'œuvre déjà criante, bien avant la pandémie, dans nos secteurs. Nous nous permettons en ce sens de profiter de l'occasion pour lever un drapeau rouge aux élus de l'Assemblée nationale : l'absence de reconnaissance manifeste de la contribution des technologues, qui pourtant exercent dans des secteurs cruciaux du continuum de soins des patients, est en train de devenir un risque réel d'occasionner augmentation de ruptures de services.

En effet, au-delà de l'épuisement physique et mental attribuable à la pénurie, cette démobilisation s'explique notamment par l'exclusion de l'imagerie médicale, de la radio-oncologie et de l'électrophysiologie médicale de la liste des services ciblés par la prime temporaire (arrêté 2020-015) ainsi que la prime de rétention (arrêtés 2020-035 et 2021-055). Pourtant, un technologue passe un minimum de 15 minutes, et jusqu'à une heure, en contact étroit avec des patients, dont fréquemment pour établir un diagnostic ou composer avec un patient COVID. Force est de constater, et de s'inquiéter, à la veille de requérir d'eux des efforts additionnels, l'impact que cela a eu sur la mobilisation des troupes pour rattraper le retard, notamment en imagerie diagnostique.

Nous sommes bien conscients que la responsabilité de discuter de conditions travail relève de la prérogative des syndicats et l'organisation du travail, des employeurs. Toutefois, comme ordre professionnel, nous avons, avec le cumul du contexte actuel, une réelle inquiétude de voir les technologues délaisser leurs fonctions et, ainsi, créer d'importants bris de services. Une réalité qui interpelle au premier chef notre devoir de protection.

Ce n'est pas un secret, la pénurie de main d'œuvre sera l'écueil principal d'une réelle reprise des activités cliniques et médicales. C'est pourquoi nous avons cru nécessaire de porter à votre attention ce contexte particulier. Il en va de la protection du public, de la pérennité de la profession et de l'accessibilité à un continuum de soins de santé aux patients.

Veuillez recevoir, mesdames et messieurs les parlementaires, nos chaleureuses salutations,

Cordialement,

La présidente de l'Ordre,

Mélanie Ratelle

Mélanie Ratelle, t.r.o.